

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 14 Novembre 2019

Effectif du conseil communautaire : 126 membres

Membres en exercice : 126

Quorum exigé : 64

Membres présents : 75

Pouvoirs : 16

Membres votants : 91

Date de la convocation : 08/11/19

L'an deux mil dix-neuf et le jeudi quatorze novembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Beaumont le Roger sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur BARON Marc, Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BINET Brigitte, Madame DUTOUR Martine, Monsieur BOUGET Daniel, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame CANU Françoise, Madame CARISSAN Béatrice, Monsieur CHALONY Gilbert, Monsieur CHAUVIN Pierre, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DECLERCQ Florence, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELAMARE Roger, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur JOUEN Guy, Monsieur LOQUET Christian, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DROUIN Colette, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame DODELANDE Claudine, Monsieur FEDERICI Michel, Monsieur FILET Gérard, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur GOBRON François, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HESSE Francine, Monsieur JEHANNE Eric, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERC Marie-Françoise, Monsieur VILAIN Christian, Monsieur LECOQ Didier, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur LESEUR Michel, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur MADELAINE Pascal, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALARGE Pierre, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MALHERBE Yannick, Madame MARESCAL Josiane, Monsieur MATHIERE Philippe, Madame BLONDEL Véronique, Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur MORENO José, Monsieur PERDRIEL Daniel, Monsieur PIQUENOT Olivier, Madame POTTIER Lydie, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur PREVOST Lionel, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SOURDON André, Madame TURPIN Annie, Monsieur VAMPA Marc, Madame VATINEL Martine, Monsieur VILA Jean-Louis, Madame DESRATS Dominique, Monsieur WEBER Claude

Etaient absents/excusés : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Madame ANGOT Josiane, Monsieur ANNEST Patrick, Monsieur AUGER Michel, Madame AUGUSTIN Jeanine, Monsieur BAISSÉ Christian, Monsieur BEAUFILS Lionel, Monsieur BENMOKTAR Ludovic, Monsieur BETOURNE Dominique, Monsieur BIBET Pierre, Monsieur BOISSIERE Bernard, Monsieur BORDEAU Jean-Pierre, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DAVION Olivier, Monsieur DECAMPS Alain, Madame EPINETTE Jocelyne, Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur KIFFER Daniel, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Madame LEMOINE Béatrice, Madame LEROUGE Valérie, Monsieur MILBERGUE Joël, Madame MONTHULE Julie, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PORTAIS Alain, Monsieur PRIVE Bruno, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur SAMPSON Jean, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THIBAUT-BELET Patrick, Madame VAN DEN DRIESSCHE Agnès, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VANDERHOEVEN Sandrine.

Pouvoirs : Monsieur BELLIES Albert pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier, Madame BLOTIERRE Julie pouvoir à Monsieur FROIDMONT Pascal, Monsieur BONAMY Jean-Hugues pouvoir à Madame TURPIN

Annie, Monsieur CAPPELLE Hubert pouvoir à Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur DORGERE François pouvoir à Monsieur VAMPA Marc, Madame DRAPPIER Michèle pouvoir à Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Monsieur GROULT Daniel pouvoir à Monsieur PERDRIEL Daniel, Madame GUITTON Sylvie pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur HEUTTE Yvon pouvoir à Madame MARESCAL Josiane, Monsieur LEBOURGEOIS Alain pouvoir à Monsieur GOBRON François, Madame LEROUVILLOIS Janine pouvoir à Monsieur CHOLEZ Manuel, Madame MABIRE Dominique pouvoir à Madame DROUIN Colette, Madame PETIT Danièle pouvoir à Monsieur MONTIER Jean-Noël, Monsieur SANDIN Christopher pouvoir à Monsieur SOURDON André, Madame VAGNER Marie-Lyne pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Madame VARANGLE Ingrid pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric.

Délibération n° 188/2019 : Décision modificative N°3 du Budget Principal

L'ensemble des dépenses et des recettes relatif à l'activité du service doit figurer sur un document unique.

Cependant, le budget primitif peut être modifié au cours de l'exercice par décisions budgétaires. Le budget primitif étant un document prévisionnel, il peut être nécessaire d'ajuster en cours d'année ces prévisions. Ces corrections s'effectuent dans le cadre de décisions modificatives tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et à l'équilibre du budget.

Concernant la compétence Transports scolaires, depuis septembre 2019, la Région gère en totalité les transports scolaires (inscription des élèves et paiement des factures aux transporteurs) ; ainsi la Région ne versera plus de subvention et les crédits au compte 7412 peuvent être réduits ; De même les crédits de dépenses à l'article 6247 (frais de transports collectifs) peuvent être diminués de 995 000 €. L'intercom devant remboursé un trop perçu de la Région, il est inscrit une somme de 44 800 € à l'article 678.

Lors de la préparation budgétaire, il a été dit que l'entretien des ouvrages d'assainissement rural était nécessaire et qu'il pourrait être fait soit par une entreprise soit par une équipe dédiée. Les crédits ont été prévu au chapitre 011. Une équipe verte composée de 4 agents a été constituée, ainsi, il est nécessaire de transférer une partie de l'enveloppe sur le chapitre 012 (frais de personnel) 63 000 €. Cette équipe étant également à disposition de Tourisme, un remboursement de frais de personnel par l'OT est prévu.

En 2019 des emprunts prévus au budget, ont été réalisés et les premières échéances trimestrielles doivent être payées dès cette année, il est donc nécessaire d'augmenter les crédits des articles 6611 et 1641.

Des vérifications budgétaires ont fait apparaître que 2 subventions CAF destinées au CIAS ont été encaissées sur le budget général de l'IBTN en 2017 ; La somme de 5 983.70 € doit être reversée au CIAS. Ce reversement est prévu à l'article 678.

Il est également prévu une somme de 7 900 € afin d'annuler des titres sur exercices antérieurs.

Le chapitre 012 frais de personnel est également augmenté, suite à la création de l'équipe verte et à la réaffectation en cours d'année, de certains agents entre budgets.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le code Général des Collectivités Territoriales articles L 1612-4 et L 1612-11;

Vu le Budget Primitif adopté le 28 mars 2019 ;

Sur proposition du bureau,

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **ADOPTÉ** la décision modificative N° 3 du budget principal présentée comme suit :

27056 Code INSEE	INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE BUDGET PRINCIPAL	DM n°3 2019
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Décision Modificative n°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60631-252 : Fournitures d'entretien	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60636-252 : Vêtements de travail	0.00 €	264.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615231-831 : Entretien et réparations voiries	63 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156-252 : Maintenance	0.00 €	336.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6227-020 : Frais d'actes et de contentieux	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6247-252 : Transports collectifs	995 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-62878-831 : A d'autres organismes	0.00 €	18 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 058 000.00 €	22 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64111-020 : Rémunération principale	0.00 €	51 454.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131-831 : Rémunérations	0.00 €	37 800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6451-831 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6453-831 : Cotisations aux caisses de retraite	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6454-831 : Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0.00 €	2 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6455-020 : Cotisations pour assurance du personnel	0.00 €	24 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	138 454.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	49 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	49 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-657351-831 : GFP de rattachement	18 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	18 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111-01 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66112-01 : Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	0.00 €	158.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	7 158.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673-01 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	6 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673-252 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	1 900.00 €	0.00 €	0.00 €
D-678-020 : Autres charges exceptionnelles	0.00 €	5 984.00 €	0.00 €	0.00 €
D-678-252 : Autres charges exceptionnelles	0.00 €	44 800.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	58 684.00 €	0.00 €	0.00 €
R-70841-831 : aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Ecoles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 000.00 €
R-70872-020 : par les budgets annexes et les régies municipales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	9 000.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	34 000.00 €
R-7472-252 : Régions	0.00 €	0.00 €	822 704.00 €	0.00 €
R-74751-252 : GFP de rattachement	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €
R-74758-252 : Autres groupements	0.00 €	0.00 €	2 100.00 €	0.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	834 804.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 076 200.00 €	275 396.00 €	834 804.00 €	34 000.00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	49 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	49 000.00 €
D-1641-01 : Emprunts en euros	0.00 €	49 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	49 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	49 000.00 €	0.00 €	49 000.00 €
Total Général		-751 804.00 €		-751 804.00 €

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
75	16	91	0	91	0	91

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20191114-188_2019-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2019

Affichage : 22/11/2019